

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 16 OCTOBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Anne-Marie MATHIEU et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à M. Pierre GRATALOUP

M. Emeric MOREL donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

M. Michel LAGIER donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

M. Hugues JEANTET donne pouvoir à M. Marc ZIOLKOWSKI

Mme Renée TORRES donne pouvoir à M. Clément PERRIER

Absents non représentés :

Mme Eliane BERTIN

M. Jacques MEILHON

Secrétaire de séance : Mme Monia FAYOLLE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 20

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX absents non représentés : 2

CONVOCATION EN DATE : 9 octobre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 23 octobre 2020

OBJET : Annulation droits de place suite aux fermetures imposées par la situation d’urgence sanitaire

-----**N°2020/087**

Vu l’arrêté n° 2017/009 autorisant Mme MORLET Roselyne à vendre ses produits manufacturés sur le marché les mardis matin,

Vu le montant annuel des droits de place qui s’élèvent pour 3 m linéaires occupés à 114.59 €,

Vu la demande de Mme MORLET en date du 22 septembre pour obtenir l’annulation de ses droits de place sur la période d’inactivité liée au COVID 19,

Considérant que selon la nature de son commerce, vente de vêtement, Mme MORLET n’a pas été autorisée par la législation relative à la crise sanitaire, à vendre sur le marché sur la période du 17 mars au 12 mai 2020, soit 8 semaines.

En conséquence, je vous propose d’accepter l’annulation de ses droits de place, comme demandé, soit une remise de 17.62 €

Vu l’avis favorable de la commission « finances » en date du 5 octobre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

| | |
|---------|------------|
| 27 VOIX | POUR |
| 0 VOIX | CONTRE |
| 0 VOIX | ABSTENTION |

- **APPROUVE** l'annulation des droits de place de Mme MORLET sur la période du 17 mars au 12 mai 2020, soit un montant de 17.62 €
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6745

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

